

Pour maintenir un climat propice à l'apprentissage

INTERVENIR RAPIDEMENT

Dans le dernier numéro de la revue, nous avons lancé une invitation aux lectrices et aux lecteurs de *Réseau d'idées* dans le but de connaître les moyens qu'ils utilisent pour gérer les cas d'indiscipline en classe... et nous avons reçu une réponse.

Micheline JACQUES, qui enseigne au cégep de Limoilou, relate ce qui suit :

Lors du premier cours en accueil et intégration, un élève, dans la vingtaine avancée (retour aux études), arrive en retard d'une quinzaine de minutes. Même scénario au retour de la pause. Je décide donc d'intervenir en lui demandant, poliment, avec un certain contrôle et une assurance que je souhaite tangible pour le groupe, si c'était dans ses habitudes de ne pas être à l'heure. Il me répond, mécontent, en se dirigeant à sa place, à l'arrière : « Y a-t-il un règlement ? On se croirait au secondaire icitte avec la discipline. J'aurais juste la cloche. » Respirant par le nez, voulant trouver la réponse juste, voilà ce qui m'est venu : « Ce que toi tu appelles discipline au secondaire, moi, j'appelle ça du respect au niveau collégial. » Et j'en profite pour préciser certaines manifestations du respect en classe : écouter la personne qui parle, ne pas couper la parole, arriver et quitter à l'heure convenue, garder le local en ordre et le tableau propre, etc. Ce fut bref et consistant. Je n'ai pas eu à recommencer, et l'étudiant s'est avéré un leader positif dans le groupe. J'appelle ça du recadrage.

Ne reculant devant rien, le comité de rédaction a chargé l'un des siens de tester la validité de la démarche. Claude Roy, qui enseigne la philosophie au cégep André-Laurendeau, a donc expérimenté en classe la suggestion de Micheline Jacques. N'ayant pas eu besoin d'inventer une situation artificielle, notre vaillant professeur a sauté sur la première occasion de recadrage qui se présenta à lui : des élèves mangeaient en classe en faisant des pitreries. Il fit la distinction entre *discipline*, en usage lorsque des individus vivent des rapports de force dans lesquels une autorité doit maintenir l'ordre, et *respect*, qui s'apparente à de l'auto-discipline, dont font usage des égaux poursuivant ensemble, sur une base volontaire, un même objectif d'apprentissage. L'ordre fut rétabli sur-le-champ, sans pleurs ni grincements de dents... et maintenant, les élèves mangent à la cafétéria.

DÉTERMINER LES RÈGLES

On peut limiter les cas d'indiscipline en classe si l'on prend la peine de déterminer les règles du jeu.

À ce sujet nous présentons ici un extrait de *Tracer les chemins de la connaissance* (Denise Barbeau, Angelo Montini et Claude Roy, Montréal, AQPC, p. 57-59)

Comment faire pour garder un environnement pédagogique ordonné et favorable à l'apprentissage ? En indiquant aux élèves le chemin et les balises de ce qu'il est souhaitable de faire. Il suffit donc de donner aux élèves la responsabilité de la règle et de les amener à assumer les conséquences de leurs actes, en leur fournissant les paramètres qui permettront de s'ajuster en cas de manquement. Ce sont les conséquences qui, en agissant tel un « surmoi », assurent un environnement favorable à l'apprentissage. Elles n'interviennent dans la relation pédagogique que lorsque les règles ne sont pas respectées. Mais le changement de comportement souhaité ne sera possible que si la conséquence :

- > a un lien logique avec le comportement interdit ;
- > ne véhicule pas de jugement de valeur ;
- > est mise en application le plus tôt possible après l'expression du comportement interdit ;
- > a été choisie ou acceptée par l'élève qui la subit ;
- > amène la personne à être de plus en plus responsable de ses actions par une prise de conscience de sa déviance par rapport au code établi.

Le fait de prévoir et d'annoncer les conséquences en même temps que le code de fonctionnement de la classe permet aux élèves de savoir clairement à quoi ils peuvent s'attendre en cas d'infraction. Travailler dans ce sens responsabilise et diminue la perception négative de surveillance et de contrôle qui est souvent associée à la discipline.

Responsabiliser vos élèves dans la gestion des règles de fonctionnement de la classe contribue à mettre en place les conditions favorables à leur apprentissage. La règle, comme nous l'avons dit précédemment, encadre la façon dont les

élèves devraient se comporter, pour parfaire leurs apprentissages. Mais comment faire pour faciliter son application ? Comment procéder s'il y a non-respect des règles ?

La psychologie cognitive croit que l'approche punitive dans la gestion du code de fonctionnement de la classe est inefficace et non appropriée. Ce type de fonctionnement véhicule trop souvent des jugements de valeur, des messages de non-respect et de mépris. Il laisse sous-entendre que l'adulte a raison, il ne stimule pas l'apprentissage chez l'élève. Les effets néfastes de cette façon d'intervenir pour corriger un manquement aux règles établies sont surtout évidents lorsque l'intervention disciplinaire s'éternise indûment, manque de fermeté, amène à argumenter avec les élèves ou à leur faire perdre la face devant les pairs.

Toutes nos actions entraînent des conséquences. Cependant, les cas d'indiscipline et de manquement sérieux au code de fonctionnement sont rares. Il suffit généralement dans ces cas de problèmes mineurs d'intervenir avec doigté en évitant de perturber le travail de la classe. L'ignorance, le simple rappel à l'ordre, l'utilisation du regard ou de la voix ferme et neutre, le silence, le rapprochement physique, l'appellation du nom de l'élève, le signe de tête désapprobateur, etc. sont tous des moyens efficaces d'intervention dans la plupart des situations d'indiscipline mineures. Lorsque la situation est plus sérieuse, il ne faudrait pas hésiter à appliquer les conséquences prévues avec fermeté et à faire réfléchir les élèves sur leurs agissements.

Quelles conséquences envisager ? Lesquelles éviter ?

Les conséquences « [...] peuvent être de divers ordres ; ce pourrait être, par exemple, l'interdiction pour les retardataires de se joindre à des équipes qui sont déjà au travail, ou l'obligation pour les élèves qu'on a rappelés à l'ordre à plus de trois reprises de se présenter à notre bureau pour s'expliquer, etc. [...] Bien qu'elles puissent être de différentes natures, les conséquences prévues devraient pouvoir être appliquées rapidement et, autant que possible, ne jamais impliquer la perte de points ou l'obligation d'effectuer des travaux scolaires supplémentaires, par exemple. Il importe, en effet, de bien distinguer ce qui concerne l'apprentissage et l'évaluation de cet apprentissage, de ce qui est simplement gestion de la classe »*

En guise de résumé, nous vous illustrons dans un tableau synthèse l'ensemble de la démarche d'élaboration d'une partie du code de fonctionnement de la classe.

* Guy Romano, « La discipline en classe » dans *Pédagogie collégiale*, vol. 7, n° 1, octobre 1993, p. 31-32.